Fermeture du réseau « Cuivre » : Message de la société Orange :

« Après les cinq premiers lots engagés, la phase de partage des deux derniers lots est lancée. Je vous informe que votre commune a été présélectionnée pour être intégrée au lot n°7 de fermeture du réseau cuivre, dont la date de fermeture technique interviendra en 2030 : l'ensemble des services sur cuivre seront arrêtés et les utilisateurs du réseau cuivre devront avoir migré sur une autre technologie disponible.

Cette phase se déroule du 16 avril 2026 au 30 novembre 2026.

A l'issue, les travaux de fermeture du cuivre seront engagés avec l'ensemble des parties prenantes pour les communes retenues. »

Nous vous conseillons de demander votre raccordement à la fibre sans attendre cette échéance.

Commission Communale des Impôts Directs.

A chaque renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire de désigner les 12 membres de la Commission Communale des Impôts directs (6 titulaires et 6 suppléants). Pour ce faire, nous devons proposer à la Direction Générale des Finances un nombre double de membres soit :

12 titulaires (6 conseillers municipaux et 6 administrés)

12 suppléants (6 conseillers municipaux et 6 administrés).

Nous recherchons donc 12 administrés volontaires.

Toute personne intéressée pour faire partie de cette commission peut se faire connaître en mairie ***avant le 12 mai.***

Recensement des jeunes de 16 ans

Il est obligatoire pour les jeunes de se faire recenser à l'âge de 16 ans en Mairie (se munir de la carte d'identité et du livret de famille). Il leur sera alors remis une attestation de recensement nécessaire pour les inscriptions aux examens et concours.

Rappel : A la demande d'administrés

Horaires des travaux de bricolage ou de jardinage réalisés avec des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage (tondeuse, bétonnière, tronçonneuse, …) :

En semaine : - Le matin de 8h00 à 12h00. L'après-midi de 13h30 à 19h30.

Le samedi : - Le matin de 8h00 à 12h00. L'après-midi de 14h00 à 19h00.

Le dimanche et jours fériés : - Le matin de 10h00 à 12h00

Travaux sur RD 1 :

Les services départementaux ont programmé une réparation complète des enrobés de la Route Départementale n° 1, première quinzaine de juin. Sont concernées : la rue d'en haut (à partir du n° 24), la place André Werquin, la Grand Place, la rue Basse Boulogne jusqu'à la Place de Sequery.

Des perturbations et des changements des règles de circulation sont à prévoir pour cette période.

Kermesse de l'école La Kilienne :

Rendez-vous vous est donné le vendredi 26 juin pour la fête des écoles maternelles et élémentaires.



***** PAS-EN-ARTOIS * INFOS * Avril – Mai 2026 * N° 48 *****

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 23 avril 2026

1/ Compte Financier Unique, affectation des résultats.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Gilbert COTTIN, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par le comptable et M. Arnaud DOUCHET, ordonnateur,

- après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
- après s'être fait présenter le compte financier unique visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1° Lui donne acte de la présentation du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		521 607,92 €	12 798,46 €		12 798,46 €	521 607,92 €
Part affectée à investiss		27 998,46 €				27 998,46 €
Opérations de l'exercice	690 032,24 €	761 092,16 €	553 153,38 €	637 853,13 €	1 243 185,62 €	1 398 945,29 €
Totaux	690 032,24 €	1 254 701,62 €	565 951,84 €	637 853,13 €	1 255 984,08 €	1 892 554,75 €
Résultat de clôture		564 669,38 €		71 901,29 €		636 570,67 €

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits e aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

1/ Au compte 1068 (recette d'investissement) : 6 857,71 €

2/ Au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) : 557 811,67 €

2/ Subventions aux associations 2026

Mme Claudine MENARD, adjointe, donne lecture du rapport de la Commission Communale (composée de 4 conseillers et 5 présidents d'association) sur les demandes de subvention déposées en mairie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les subventions suivantes ont été accordées :

APE du Collège	Pas de demande	Comité des Fêtes	4 250 €
École de Judo	1 570 €	Amicale des Sapeurs-Pompiers	300 €
Chanteurs d'un jour	Pas de demande	Vie Libre	100 €
Club de gymnastique	Pas de demande	Amicale des Anciens du Collège	Pas de demande
Harmonie de Pas-en-Artois	2 800 €	Club de l'Amitié	800 €
ACPG CATM TOE	370 €	FJEP	300 €
Société de chasse	770+800 (excep) €	A portée de mains	Pas de demande
Secours catholique	200 €	Les Ch'tits Pongistes	370 €
Les Hirondelles de Pas	800 €	Prévention Routière	Pas de demande
Union Sportive Pas-en-Artois	3 370 €	Sources et Colline	570+400 (excep) €
FJEP Javelot	400 €	Sauvegarde de l'église	Pas de demande
APE Écoles Publiques	2 518,79 €	Spectacles de Pas-en-Artois	1500+500 (excep) €
Amicale de la Pêche	570 €	APEI Arras (Opération Brioches)	300 €
Secours Populaire	Pas de demande	**Total**	**23 558,79 €**

Chaque association participant à l'animation du 14 juillet reçoit un forfait de 70 € pour l'achat des lots.

3/ Travaux d'hydraulique douce et travaux connexes au remembrement :

M. le maire informe l'assemblée des montants des participations de la commune à prévoir en section d'investissement :

Pour les travaux de lutte contre l'érosion (GEMAPI) menés par la Communauté de Communes:

Rappel : Le reste à charge pour la commune s'élève à la somme de 215 315 €. Celle-ci rembourse ces travaux sur 5 ans à raison de 43 063 € par an depuis 2025 (dernière annuité en avril 2029).

Pour les travaux connexes liés au remembrement (AFAFAFI : Association Foncière Intercommunal d'Amplier, Famechon, Halloy, Mondicourt, Orville, Pas-en-Artois, Pommera et Thièvres.) :

L'AFAFAFI, en marge du remembrement, entreprend des travaux connexes (fascines, plantation de haies, fossés à redents, bassins).

L'AFAFAFI a informé M. le maire que la part communale de ces travaux est de 48 830,25 € HT soit 58 596,30 € TTC. Le remboursement à l'AFAFAFI se fera sur deux ans. Pour cette année, la commune devra verser 50 % de montant et le reste en 2027.

Les membres acceptent le paiement à l'AFAFAFI de la somme de 24 415,12 € HT cette année soit 29 298,14 € TTC.

4/ Vote des taux d'imposition 2026

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, que dans le cadre de l'établissement du budget primitif de l'année 2026, il y a lieu de voter le taux des taxes communales, à savoir, la taxe foncière bâtie, la taxe foncière non bâtie et la taxe d'habitation.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de **ne pas augmenter les taux des taxes communales** et donc de voter les taux suivants **(Taux inchangés depuis 2020)** :

	Base d'imposition prévisionnelles 2026	Taux d'imposition 2026	Produit de référence
Taxe foncier bâti	467 800 €	36,61 %	171 262 €
Taxe foncière non bâti	58 600 €	45,40 %	26 604 €
Taxe d'habitation	31 200 €	14,76 %	4 605 €
		Total	202 471 €

5/ Budget Primitif 2026

Le budget primitif s'équilibre à la somme de 1 304 917.44 € en section de fonctionnement et à la somme de 694 594,14 € en section d'investissement.

6/ Travaux de voirie :

Le maire présente les travaux de voirie envisagés suite à la réunion de la commission « voirie » du 15 avril.

Abaissement des bordures au n° 2 bis de la rue du châtelet :

Pour faire suite à une demande de mise aux normes de novembre 2025, Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de rendre accessible aux personnes à mobilité réduite le salon de coiffure sis au 2 bis rue du châtelet.

Un devis a été demandé à la société Balestra le 13 janvier 2026 pour l'abaissement des bordures et reprise du trottoir face au salon de coiffure pour un montant de 3 813,36 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de faire exécuter les travaux ci-dessus et accepte le devis de la société Balestra.

Réparation de la voirie à l'entrée du collège Marguerite Berger :

Les services du Département ont décidé de réparer la chaussée au niveau de l'entrée du collège et la voie réservée aux bus. La commune est concernée par une partie de la chaussée. La commission « voirie » s'est rendue sur place et a constaté qu'il y a lieu de réparer le revêtement de la chaussée qui est faïencé et le fil d'eau.

Un devis a été demandé par le Département à l'entreprise TP BAT à Allouagne (62157), il s'élève à la somme de 7 940,70 € TTC pour la commune.

Après en avoir délibéré et considérant qu'il est nécessaire de réparer l'accès au collège afin d'assurer la sécurité des usagers, le conseil municipal, à l'unanimité décide de faire exécuter les travaux et accepte le devis de l'entreprise TP BAT. Ceux-ci- seront réalisés à partir du 6 juillet.

Route d'Authie :

Au cours de la réunion, M. Dylan Houbron, conseiller, a fait part de problèmes relevés à propos de la route d'Authie : Déformation de la chaussée au niveau de la montée, voie étroite, virage dangereux, bâches d'eau lors de fortes pluies, nids-de-poule.

M. le maire précise que c'est une voie communale. L'entretien est donc à la charge de la commune.

Afin de prévenir tout accident, le conseil municipal décide, dans un premier temps de restreindre la vitesse à 50 km/h sur cette route, de poser des panneaux de signalisation « Chaussée déformée ». Un arrêté sera pris par M. le maire. Les nids-de-poule seront réparés par le service technique.

7/ Occupation du domaine public

Madame JOOS Laurence a déposé une Autorisation de Travaux pour la création d'un cabinet de podologie au n° 14 de la rue Basse Boulogne. Cela nécessite une rampe d'accès pour les PMR. Celle-ci pourrait être implantée sur le trottoir appartenant à la commune. C'est pourquoi elle demande l'autorisation d'occuper le domaine public pour la création de cette rampe amovible PMR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise l'occupation du domaine public pour la réalisation d'une rampe d'accès au futur cabinet de podologie sis au n° 14 de la rue Basse Boulogne.

Considérant que cette occupation du domaine public est dans un but d'accessibilité à un service de santé, le conseil municipal autorise l'implantation d'une rampe d'accès sur le domaine public.

8/ Fête de Pas

M. le maire présente à l'assemblée les propositions d'animation du défilé de la fête communale 2026 émanant de la société JSL EVENTS.

Après en avoir délibéré, considérant que le thème de la fête retenu est « les couleurs », les conseillers retiennent les troupes DRAGON-MUSIK et GUGGA 27 pour la somme globale de 7 000 € TTC en appui des associations de la commune qui participeront au défilé du dimanche 19 juillet à 15h30.